Projet de construction du parc éolien Pohénégamook-Picard-Saint-Antonin-Wolastokuk 2 par Énergie éolienne PPAW 2 inc.

6211-24-101

MÉMOIRE

Position de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata au projet éolien Pohénégamook – Picard- Saint-Antonin – Wolastokuk 2 (PPAW 2)

Réalisé dans le cadre de la deuxième partie du BAPE concernant le projet éolien Pohénégamook – Picard – Saint-Antonin - Wolastokuk 2

Mémoire rédigé par Mme Josée Chouinard, directrice générale, greffière/trésorière sous la supervision du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata.

Le 4 août 2026

99 rue Principale
Saint-Honoré-de-Témiscouata
QC, G0L 3K0

418-497-2588

Courriel : admin@sainthonoredetemiscouata.ca
Site Internet : sainthonoredetemiscouata.ca

Chouinard, Josée. *Mémoire, Position de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata au projet éolien Pohénégamook – Picard – Saint-Antonin – Wolastokuk 2*. Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata
Saint-Honoré-de-Témiscouata (QC). 7 pages

Supervision : Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata

Rédaction et mise en page : Josée Chouinard, Directrice générale, greffière/trésorière

MÉMOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-TÉMISCOUATA
Déposé dans le cadre des audiences publiques du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)
Projet de parc éolien communautaire Pohénégamook–Picard–Saint-Antonin–Wolastokuk 2 (PPAW 2)

Présenté par
La Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata

Août 2026

1. INTRODUCTION

La Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata souhaite, par le présent mémoire, faire connaître sa position dans le cadre des audiences publiques du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) concernant le projet de parc éolien communautaire Pohénégamook–Picard–Saint-Antonin–Wolastokuk 2 (PPAW 2).

La Municipalité appuie ce projet, notamment en raison de son expérience positive vécue au cours des dernières années avec le développement de la filière éolienne communautaire sur son territoire.

Saint-Honoré-de-Témiscouata reconnaît l'importance d'un développement énergétique réalisé dans le respect de l'environnement, des citoyens et des communautés d'accueil. Elle considère également que les projets éoliens communautaires représentent une occasion de générer des retombées économiques durables qui peuvent contribuer directement au développement des milieux ruraux.

L'expérience vécue par la Municipalité démontre que lorsque les retombées demeurent liées au milieu, elles permettent de réaliser des investissements structurants qui améliorent la qualité de vie des citoyens et renforcent la vitalité de la communauté.

---

2. SAINT-HONORÉ-DE-TÉMISCOUATA : UNE COMMUNAUTÉ ENGAGÉE DANS SON DÉVELOPPEMENT

Située dans la MRC de Témiscouata, au Bas-Saint-Laurent, la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata est une communauté rurale fière de son territoire, de son histoire et de ses citoyens.

Comme plusieurs municipalités rurales, elle doit composer avec des défis importants, notamment le maintien des services de proximité, l'entretien des infrastructures municipales et la nécessité de demeurer attractive pour les familles, les travailleurs et les entreprises.

Malgré ces défis, Saint-Honoré-de-Témiscouata demeure une municipalité engagée dans son développement. Les élus, les employés municipaux, les organismes et les citoyens contribuent activement à maintenir un milieu de vie dynamique.

La Municipalité croit que le développement d'un territoire passe par sa capacité à saisir les occasions qui permettent d'améliorer les services, de soutenir les initiatives locales et de préparer l'avenir.

---

3. UNE EXPÉRIENCE CONCRÈTE AVEC LE DÉVELOPPEMENT ÉOLIEN COMMUNAUTAIRE

Au début des années 2000, la MRC de Témiscouata a entrepris une démarche visant à évaluer le potentiel éolien de son territoire dans le but de permettre aux communautés locales de bénéficier des retombées associées à cette nouvelle filière énergétique.

Cette approche reposait sur une vision claire : le développement d'une ressource présente sur le territoire devait également contribuer au développement des communautés qui l'accueillent.
En 2005, la MRC de Témiscouata s'est associée avec Boralex pour l'implantation d'un parc éolien communautaire sur le territoire de Saint-Honoré-de-Témiscouata.

Depuis, la Municipalité a pu constater concrètement les effets positifs qu'un tel modèle de partenariat peut générer.

Les retombées issues du développement éolien ont permis à Saint-Honoré-de-Témiscouata d'investir dans des projets répondant aux besoins de ses citoyens et contribuant au maintien d'une communauté active et attractive.

4. DES RETOMBÉES QUI CONTRIBUENT AU DÉVELOPPEMENT DE LA MUNICIPALITÉ

Les retombées économiques associées aux projets éoliens ont permis à la Municipalité de réaliser des investissements dans plusieurs secteurs prioritaires.
Ces investissements témoignent d'une volonté de transformer une ressource territoriale en bénéfices collectifs durables.

4.1 Création d'emplois et soutien à la vitalité économique

Le développement éolien a contribué à la création d'emplois et à l'activité économique locale.
La présence de projets d'envergure sur le territoire génère des occasions d'affaires pour différents intervenants et contribue à maintenir une activité économique dans une municipalité rurale.
Ces retombées participent à la diversification économique recherchée par plusieurs communautés du Témiscouata.

4.2 Amélioration des infrastructures municipales

Une partie des retombées a permis à la Municipalité d'investir dans l'amélioration et le maintien de ses infrastructures.

Parmi les réalisations, la Municipalité a notamment pu procéder à la mise à jour de certaines routes municipales afin d'améliorer la qualité des infrastructures offertes aux citoyens.

Au cours des dernières années, la Municipalité a procédé au renouvellement progressif de sa flotte de véhicules et de sa machinerie afin de maintenir un niveau de service adéquat, d'améliorer l'efficacité des opérations et d'assurer la sécurité des employés et des usagers. Ces investissements témoignent de l'engagement de la Municipalité à entretenir adéquatement ses infrastructures et à répondre aux besoins de sa population.

Ces investissements sont essentiels pour assurer la sécurité des déplacements, soutenir les activités économiques et maintenir un territoire fonctionnel.

4.3 Préparer l'avenir par une planification à long terme

Les retombées associées au développement éolien ont également permis à la Municipalité de réaliser des démarches de planification visant les besoins futurs de la communauté.

Des études ont notamment été réalisées afin d'évaluer certains besoins futurs en infrastructures municipales, dont ceux liés au service de sécurité incendie.

Ces démarches démontrent la volonté de la Municipalité de planifier son développement de façon responsable et de se préparer aux besoins des générations futures.

4.4 Favoriser le développement économique futur

La Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata souhaite également utiliser les leviers dont elle dispose afin de préparer l'avenir et favoriser le développement économique de son territoire.

Dans cette perspective, les retombées associées au développement éolien ont contribué à l'acquisition de terrains dans le but de soutenir le développement futur d'une zone commerciale ou industrielle.

Cette démarche s'inscrit dans une vision à long terme visant à créer des conditions favorables à l'accueil de nouvelles activités économiques et à soutenir la diversification du territoire.

Pour une municipalité rurale, être en mesure de planifier son développement et de se positionner pour saisir de futures occasions représente un avantage important.

4.5 Soutenir les familles et les services de proximité

La Municipalité considère que la présence de services adaptés aux familles contribue directement à l'attractivité d'une communauté.

Les retombées éoliennes ont permis de réaliser des investissements visant à améliorer l'offre de services aux citoyens, notamment par l'aménagement de locaux destinés à accueillir un service de garde (RSG).

Cet investissement répond à un besoin concret des familles et contribue au maintien de services de proximité essentiels dans un milieu rural.

La Municipalité reconnaît que la qualité de vie d'une communauté repose également sur sa capacité à offrir des services qui répondent aux réalités des citoyens.

4.6 Améliorer les infrastructures de loisirs et favoriser la vie communautaire

Les infrastructures de loisirs occupent une place importante dans la vie d'une municipalité.

Elles permettent aux citoyens de se rencontrer, de participer à des activités et de développer un sentiment d'appartenance envers leur milieu.

Grâce aux retombées associées au développement éolien, la Municipalité a pu améliorer sa salle des loisirs afin de la rendre plus fonctionnelle et mieux adaptée aux besoins de la population.

Les travaux et acquisitions réalisés ont notamment permis :

- l'amélioration de certains espaces intérieurs ;
- la rénovation et l'adaptation des installations sanitaires ;
- l'aménagement d'espaces plus polyvalents ;
- l'acquisition de mobilier et d'équipements nécessaires aux activités.

La Municipalité a également investi dans des équipements destinés aux loisirs, notamment du matériel

informatique et différents jeux permettant de bonifier les activités offertes aux citoyens.

4.7 Favoriser les saines habitudes de vie et les liens intergénérationnels

La Municipalité accorde une grande importance au bien-être de ses citoyens et au développement d'un milieu de vie inclusif.

Les retombées éoliennes ont permis la création d'une salle d'entraînement accessible aux citoyens, favorisant ainsi l'activité physique et les saines habitudes de vie.

De plus, le soutien à des activités multigénérationnelles contribue à rapprocher les citoyens de tous âges et à maintenir une communauté solidaire.

Ces investissements démontrent que les retombées d'un projet économique peuvent également avoir des impacts sociaux importants.

4.8 Investir dans la jeunesse

Les jeunes représentent l'avenir de Saint-Honoré-de-Témiscouata.

La Municipalité considère essentiel d'investir dans des projets qui contribuent à offrir un milieu stimulant aux enfants et aux familles.

Dans cette perspective, une aide financière a été accordée pour l'amélioration de la cour d'école.

Cet investissement contribue à offrir aux jeunes un environnement adapté, sécuritaire et propice au développement, tout en renforçant l'attractivité de la Municipalité auprès des familles.

4.9 Soutenir les organismes locaux

Les organismes locaux jouent un rôle essentiel dans la vitalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata.

Grâce à leur implication, plusieurs activités, événements et initiatives peuvent voir le jour et contribuer au dynamisme de la communauté.

Les retombées associées au développement éolien ont permis à la Municipalité d'apporter un soutien financier à différents organismes du milieu.

Cet appui contribue au maintien d'une vie communautaire active et favorise l'engagement citoyen.

5. POURQUOI LA MUNICIPALITÉ APPUIE LE PROJET POHÉNÉGAMOOK–PICARD–SAINT-ANTONIN–WOLASTOKUK 2

La Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata appuie le projet de parc éolien communautaire Pohénégamook–Picard–Saint-Antonin–Wolastokuk 2 puisqu'elle reconnaît l'importance de poursuivre un modèle de développement permettant aux communautés locales de bénéficier des retombées associées aux ressources présentes sur leur territoire.

Cet appui repose sur une expérience concrète.

Au fil des années, la Municipalité a pu constater que les projets éoliens communautaires peuvent devenir un outil de développement lorsqu'ils sont réalisés dans un esprit de collaboration et que les retombées

contribuent directement aux priorités du milieu.

Pour Saint-Honoré-de-Témiscouata, ces retombées ont permis de réaliser des investissements qui auraient été plus difficiles à concrétiser uniquement avec les revenus municipaux réguliers.

Elles ont permis d'améliorer des infrastructures, de soutenir les familles, de favoriser les loisirs, d'appuyer les organismes et de planifier le développement futur de la Municipalité.

---

6. UNE APPROCHE RESPONSABLE ET RESPECTUEUSE DU MILIEU

La Municipalité reconnaît que tout projet de développement d'envergure doit être réalisé avec rigueur et responsabilité.

L'acceptabilité sociale, la protection de l'environnement et le respect des réalités locales doivent demeurer au cœur de la réalisation du projet.

Saint-Honoré-de-Témiscouata souhaite que le développement du parc éolien communautaire Pohénégamook–Picard–Saint-Antonin–Wolastokuk 2 se poursuive dans un esprit de collaboration avec :

- les citoyens ;
- les propriétaires concernés ;
- les municipalités impliquées ;
- les communautés autochtones concernées ;
- les différents partenaires du territoire.

Une communication transparente et un dialogue constant demeurent essentiels afin de favoriser une intégration harmonieuse du projet.

CONCLUSION

La Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata souhaite réitérer son appui au projet de parc éolien communautaire Pohénégamook–Picard–Saint-Antonin–Wolastokuk 2.

Cet appui repose sur une expérience vécue et sur des résultats concrets observés dans notre communauté.

Au cours des dernières années, le développement éolien a permis à Saint-Honoré-de-Témiscouata de transformer des retombées économiques en investissements durables pour ses citoyens.

Que ce soit par l'amélioration des infrastructures, le soutien aux familles, le développement des loisirs, l'appui aux organismes ou la planification de projets futurs, ces retombées ont contribué à maintenir une communauté dynamique et engagée envers son avenir.

La Municipalité croit que le développement économique et le respect du territoire peuvent évoluer ensemble lorsque les projets sont réalisés avec collaboration, transparence et responsabilité.
Saint-Honoré-de-Témiscouata souhaite donc que le projet de parc éolien communautaire Pohénégamook–Picard–Saint-Antonin–Wolastokuk 2 puisse poursuivre son développement dans une approche durable et bénéfique pour les communautés concernées.

Présenté par :
La Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata
Date de dépôt : 2026-08-05